

Quatre ans après, de nouvelles questions sur la politique africaine de Paris (1)

# France-Rwanda : un génocide sans importance...

*Au plus fort des massacres, telle était l'opinion de François Mitterrand décidé à arrêter l'expansion anglo-saxonne en Afrique centrale. Mais, arrivée au pouvoir en 1993, la droite assumait l'héritage.*

Quatre ans après le génocide du Rwanda, la politique de la France entre 1990 et 1994 reste incompréhensible. Plus étonnant encore : à en juger par l'embarras des responsables, les questions que suscitent cette attitude sont toujours d'actualité.

Pourquoi, François Mitterrand s'engagea-t-il si étroitement aux côtés du pouvoir hutu, plus tard responsable d'un génocide qui fit 850 000 morts entre avril et juillet 1994 ?

Pourquoi, à partir d'avril 1993, le gouvernement d'Edouard Balladur préféra-t-il, selon le mot de Michel Roussein alors ministre de la coopération, « assumer » cet héritage ?

Pourquoi la « cobelligérance » de la France contre les exilés tutsis, en 1992, se prolongea-t-elle en complicité inavouée en 1994 lorsque, malgré les massacres, Paris continua de livrer des armes aux tueurs hutus ?

La gauche a eu une stratégie absurde car, inspirée par la doctrine de La Baule sur la démocratie nécessaire, elle posait en principe que les Hutus avaient raison puisqu'ils étaient dix fois plus nombreux que les Tutsis.

A peine moins aveugle, la droite, refusant d'admettre que l'Afrique était en train de changer, ajouta, à la faute morale de Mitterrand, une lamentable erreur d'analyse. Lorsqu'en 1996, le conflit du Rwanda, débordant sur le Zaïre, la France se trompa de nouveau. Elle soutint Mobutu que les légions tutsis de Kabila, qui achevèrent de venger les victimes du génocide, renversèrent en mai 1997.

Le Figaro va tenter de répondre à ces interrogations en publiant, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 15 janvier, une enquête de Patrick de Saint-Exupéry. Spécialiste de l'Afrique, il a été témoin du génocide.

Charles LAMBROSCINI

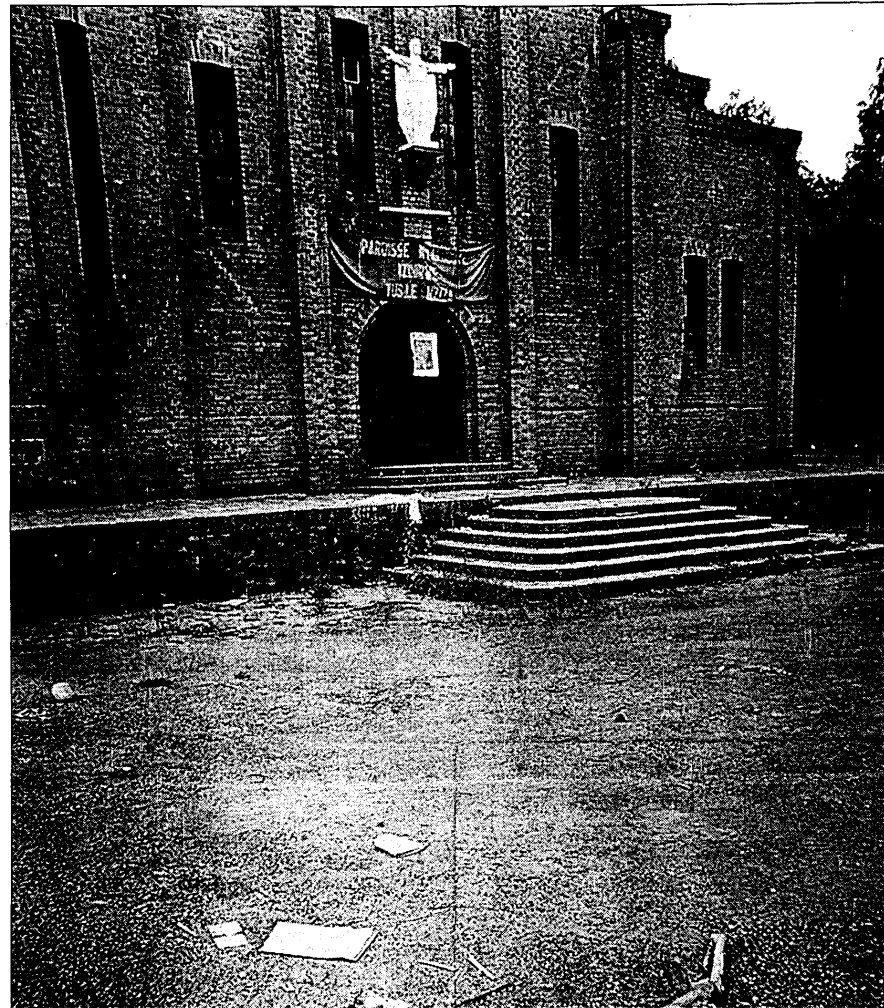
C'est un des dossiers les plus complexes de l'ère Mitterrand. C'est aussi l'un de ceux dont les implications, en termes de responsabilité, sont les plus graves. Enfin, c'est un sujet qu'il ne convient pas d'aborder entre gens bien élevés. En parler de hauts responsables politiques, c'est s'exposer à des remarques acerbes : « Mais vous faites un procès en sorcellerie... ! » Ou encore : « C'est un procès de Moscou ! »

plus tôt qu'elle ne l'a fait, les atrocités commises en 1994 : il s'agissait bien d'un génocide. » Ayant à l'époque tout fait pour empêcher l'utilisation du mot « génocide », les Etats-Unis reconnaissent donc une part de responsabilité...

Les Belges ont poussé l'exercice encore plus loin. Traumatés par l'ampleur des tueries et l'assassinat de dix de leurs casques bleus par les troupes gouvernementales

rwandaises peu après le début du génocide, ils créèrent en 1995 une commission d'enquête sénatoriale sur le drame du Rwanda. Des mois durant, il y eut des auditions publiques et secrètes... Les témoins politiques, les experts, les militaires furent appelés à rendre des comptes, à s'expliquer... Il s'agissait de comprendre

En l'occurrence, il ne s'agissait – dans cette pièce aux moulures dorées et au plafond à cinq mètres de haut – que de poser des questions et d'obtenir des réponses précises. Ce jour-là, il n'y eut guère. Et, une fois les questions posées, aucun complément d'information n'arriva. Encore, ce responsable avait-il consenti à prendre un peu de



tugiés apeurés ont été transformés en sanglants sépulcres, des collines entières se sont couvertes de cadavres, des classes d'enfants ont été exterminées...

Durant ces semaines cruciales, et en dépit des innombrables démentis officiels lancés à l'époque, la France a persévéré dans sa politique de coopération avec le régime rwandais, avec ceux qui avaient rendu possible ce génocide.

Politiquement et militairement, cette politique de coopération s'est poursuivie – au minimum – jusqu'à la fin mai 94, soit presque deux mois après le début de l'extermination et une quinzaine de jours après le vote par les Nations unies d'un embargo sur les armes. Un haut responsable militaire a admis auprès du Figaro qu'il avait « donné l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes un mois avant le début de l'opération Turquoise », lancée le 23 juin 1994. Lorsque cet ordre est tombé, lorsque le feu vert a été donné à ce militaire, l'essentiel du génocide était déjà accompli.

## Se salir les mains

Les livraisons d'armes par intermédiaires français se sont, en effet, poursuivies au moins jusqu'au 3 mai 1994, soit quasiment un mois après le début du génocide. Ce jour-là, un avion transportant des armes à destination des Forces armées rwandaises (FAR), pour une valeur de 942 680 dollars, a atterri au Zaïre. Alors basée à Cran-Gévrier (Haute-Savoie), la société DYL-Invest a joué un rôle d'intermédiaire pour affréter ce vol en versant 450 000 dollars, le reste du paiement – 130 000 dollars – étant assuré par l'ambassade du Rwanda au Caire.

Toujours en ce début mai, la Sofrém (Société française d'exportation de matériel et de systèmes d'armement) « confirme une commande » d'armes de 8 028 000 dollars passée par l'ambassade du Rwanda à Paris. Dans un courrier en date du

meurent dans la nuit du 6 avril 1994, le 27 avril deux responsables rwandais se rendent à Paris et sont reçus officiellement à l'Elysée et à Matignon. A cette époque, et selon les archives, de nombreuses organisations humanitaires parlent déjà de « génocide ». Médecins sans frontières (MSF) chiffre le nombre de morts à au moins 300 000 personnes.

Cela n'empêche nullement l'Elysée et plus précisément le responsable de la cellule africaine, Bruno Delays, de recevoir Jérôme Bicamumpaka, « ministre des Affaires étrangères » du « gouvernement intérimaire » et Jean-Bosco Barayagwiza, leader du CDR, l'un des partis hutus les plus extrémistes : « J'ai dû recevoir dans mon bureau, dit aujourd'hui Bruno Delays, devenu ambassadeur de France au Mexique, 400 assassins et 2 000 trafiquants de drogue. On ne peut pas ne pas se salir les mains avec l'Afrique. »

Peut-être, mais jusqu'où ? Etait-il vraiment nécessaire que cette délégation se rende, au sortir de l'Elysée, à Matignon pour y rencontrer conjointement le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé ?

En décembre 1997, Jean-Bosco Barayagwiza – l'un des deux membres de la délégation – a été transféré à Arusha, où il est actuellement incarcéré, dans l'attente que le tribunal international statue sur son rôle lors du génocide.

Autrement dit : la France est aujourd'hui confrontée à l'hypothèse déplaisante de voir condamné pour « génocide » un homme officiellement reçu par les plus hautes autorités de la République. Et il faudrait croire qu'il ne s'est rien passé ? Que la France « à chaque fois qu'elle a eu connaissance d'exactions et d'atteintes aux droits de l'homme est aussitôt intervenue », comme l'affirmait l'Elysée (2) en 94.

« Cobelligérant »

C'est un des dossiers les plus complexes de l'ère Mitterrand. C'est aussi l'un de ceux dont les implications, en termes de responsabilité, sont les plus graves. Enfin, c'est un sujet qu'il ne convient pas d'aborder entre gens bien élevés. En parler à de hauts responsables politiques, c'est s'exposer à des remarques acerbes : « Mais vous faites un procès en sorcellerie... ! » Ou encore : « C'est un procès de Moscou ! »

plus tôt qu'elle ne l'a fait, les atrocités commises en 1994 : il s'agissait bien d'un génocide. » Ayant à l'époque tout fait pour empêcher l'utilisation du mot « génocide », les Etats-Unis reconnaissent donc une part de responsabilité...

Les Belges ont poussé l'exercice encore plus loin. Traumatés par l'ampleur des tueries et l'assassinat de dix de leurs casques bleus par des troupes gouvernementales

#### PAR PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY

En l'occurrence, il ne s'agissait - dans cette pièce aux moures dorées et au plafond à cinq mètres de haut - que de poser les questions et d'obtenir des réponses précises. Ce jour-là, il n'y en eut guère. Et, une fois les questions posées, aucun complément d'information n'arriva. Encore, ce responsable avait-il consenti à prendre un peu de temps sur son agenda. Ce qui ne fut pas le cas d'Alain Juppé ou de Michel Rouselin... pourtant étroitement mêlés à cette affaire.

D'autres, enfin, n'ont pas eu l'occasion de s'expliquer : il s'agit essentiellement de militaires dont la hiérarchie n'a pas voulu qu'ils rencontrent un journaliste. Argument mis en avant : « Les militaires ne sont pas là pour assurer le contrôle politique des opérations. »

Vrai. Les soldats ont agi sur ordre. Recouper des éléments d'information aurait toutefois permis de mieux cerner ce qui s'était effectivement produit. Du, plutôt, les erreurs commises... A condition que l'on reconnaisse qu'il y eut erreur.

Ce n'est pas le cas. Dans ce dossier, la France se prétend vertueuse et dégage toute responsabilité, voire même tout examen de responsabilité. Pire, elle entend donner des leçons.

Les autres pays impliqués dans le génocide rwandais ont, l'une manière ou d'une autre, accepté de porter un regard critique sur leur rôle. De passage à Tigali en décembre dernier, le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, déclara : « Nous devons faire le point sur le passé de façon à préparer un avenir plus juste. C'est pour cela que j'ai reconnu que la communauté internationale aurait dû appeler par leur nom,

rwandaises peu après le début du génocide, ils créèrent en 1995 une commission d'enquête sénatoriale sur le drame du Rwanda. Des mois durant, il y eut des auditions publiques et secrètes... Les témoins politiques, les experts, les militaires furent appelés à rendre des comptes, à s'expliquer... Il s'agissait de comprendre quelles dérives avaient pu mener à pareil désastre. Résultat : un rapport de plus de 1 000 pages fondé sur les témoignages recueillis, l'examen des archives diplomatiques, la lecture des comptes rendus des services de renseignements belges... rendu public à la mi-décembre.

#### Livraisons d'armes

Et l'histoire officielle qui voulait, selon les autorités belges, « qu'à aucun moment, des documents transmis au niveau des autorités n'ont laissé suspecter qu'un génocide était en préparation » s'est trouvé laminée par le travail de la commission d'enquête. Celle-ci a pu établir que, dès le printemps 1992, les dépêches de l'ambassadeur de Belgique au Rwanda faisaient état d'un « état-major secret chargé de l'extermination des Tutsis du Rwanda afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition Hutu de l'intérieur ».

« Ces documents, constate le sénateur Destexhe, ne sont parvenus à la commission que grâce à une perquisition judiciaire. Ceux qui les avaient envoyés ou reçus s'étaient bien gardés d'en faire état lors de leur audition. »

En France, rien. Accusée de complicité, mise en cause dans

des ventes d'armes, soupçonnée de soutenir un régime génocidaire, la patrie des droits de l'homme a choisi de se taire. Pas de commission d'enquête, aucune réflexion. Juste un silence assourdissant brisé de temps à autre par des démentis où le pitoyable de la dispute au ridicule : « Je fais observer, lance Charles Josselin (1), actuel ministre de la Coopération, que ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsis. »

Tout se passe, en fait, comme si la France entière avait adopté le point de vue de François Mitterrand sur le Rwanda. « Dans ces pays-là, un génocide c'est pas trop important », confiait le président à des proches au cours de l'été 94.

Et pourtant ! Il s'agit du deuxième génocide - après l'extermination des juifs par les nazis - jamais reconnu par la communauté internationale. En quelques semaines, d'avril à juillet 94, près d'un million de personnes ont été exterminées au cours de tueries d'une ampleur défiant l'imagination. Du jour au lendemain, des églises envahies par des masses de ré-



D'avril à juillet 1994, les Hutus au pouvoir exterminèrent 850 000 personnes, Tutsis et Hutus modérés. A l'intérieur de cette église, dans la paroisse de Nyarubuye, un millier de corps furent découverts. (Photo James Natchway/Magnum.)

donné à ce militaire, l'essentiel du génocide était déjà accompli.

#### Se salir les mains

Les livraisons d'armes par intermédiaires français se sont, en effet, poursuivies au moins jusqu'au 3 mai 1994, soit quasiment un mois après le début du génocide. Ce jour-là, un avion transportant des armes à destination des Forces armées rwandaises (FAR), pour une valeur de 942 680 dollars, a atterri au Zaïre. Alors basée à Cran-Gévrier (Haute-Savoie), la société DYL-Invest a joué un rôle d'intermédiaire pour affréter ce vol en versant 450 000 dollars, le reste du paiement - 130 000 dollars - étant assuré par l'ambassade du Rwanda au Caire.

Toujours en ce début mai, la Sofremas (Société française d'exportation de matériel et de systèmes d'armement) « confirme une commande » d'armes de 8 028 000 dollars passée par l'ambassade du Rwanda à Paris. Dans un courrier en date du 6 mai 1994, la Sofremas précise qu'il s'agit d'une « livraison immédiate par voie aérienne dès réception de l'acompte de 30 % sur notre compte bancaire et de l'EUC/Zaire correspondant ».

Autre élément : malgré les dénégations du ministère de la Défense qui affirme qu'à « dater du début du déploiement des soldats français participant à l'opération Turquoise, aucun avion transportant des armes n'a atterri à Goma », Le Figaro est en mesure d'affirmer que le 18 juillet un vol transportant pour 753 645 dollars d'armes s'est posé à Goma.

L'ambassade du Rwanda à Paris a financé ce vol pour un montant de 175 000 dollars, l'ambassade du Rwanda au Caire pour un montant de 578 645 dollars. « La dernière cargaison, écrit dans un courrier en possession du Figaro le lieutenant-colonel Kayumba Cyprien, chargé d'affaires à l'ambassade rwandaise à Paris durant le génocide, est arrivée à Goma le 18-7-94 alors que les hommes avaient déjà commencé à franchir la frontière vers le Zaïre. »

A cette époque, les forces françaises déployées à Goma et au Rwanda agissent sous mandat de l'ONU et sont censées participer, entre autres, à la surveillance de l'embargo sur les armes. Plus tard, à Paris, et alors que plusieurs organisations humanitaires mettront en cause les Français, de nombreux responsables politiques évoqueront un « complot anglosaxon » ou des « rumeurs malveillantes ». Aux accusations formulées en termes précis, aucun responsable n'opposera de véritable démenti, mais chacun à son niveau jouera du ressort de « l'union sacrée ».

Rétrospectivement, on comprend cette attitude. Les principaux responsables politiques français ont coopéré avec le gouvernement rwandais responsable du génocide un mois - voire plus - après le début des tueries. Alors que celles-ci com-

Etait-il vraiment nécessaire que cette délégation se rende, au sortir de l'Elysée, à Matignon pour y rencontrer conjointement le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé ? En décembre 1997, Jean-Bosco Barayagwiza - l'un des deux membres de la délégation - a été transféré à Arusha, où il est actuellement incarcéré, dans l'attente que le tribunal international statue sur son rôle lors du génocide.

Autrement dit : la France est aujourd'hui confrontée à l'hypothèse déplaisante de voir condamné pour « génocide » un homme officiellement reçu par les plus hautes autorités de la République. Et il faudrait croire qu'il ne s'est rien passé ? Que la France « à chaque fois qu'elle a eu connaissance d'actions et d'atteintes aux droits de l'homme est aussitôt intervenue », comme l'affirmait l'Elysée (2) en 94.

#### « Cobelligérant »

Difficile. Plus l'on pénètre dans ce dossier, plus l'on se rend compte de l'étroitesse des liens unissant le gouvernement français et le gouvernement rwandais de 1990 à la mi-1994. Aujourd'hui encore, tant ce génocide paraît « sans importance », il n'est pas sûr que toutes les relations avec les responsables du désastre aient été rompues.

Car il y eut continuité politique. Quand Michel Rouselin, alors ministre de la Coopération, déclare (3) « assumer » l'assistance française à l'ancien gouvernement rwandais « entre 1990 et 1993 », il lance aux Initiés un message que l'on pourrait traduire ainsi : « Nous ne sommes pas d'accord avec cette politique mais, cohabitation avec François Mitterrand oblige, nous assumons l'héritage. »

Et c'est ainsi qu'au nom de la solidarité entre décideurs, aucune erreur n'a jamais été reconnue, aucune critique amorcée. « Quand je suis arrivé en place à l'été 92, se souvient pourtant aujourd'hui un haut responsable, je me suis rendu compte qu'au Rwanda, la France était presque en état de cobelligérant. On avait monté la mise de façon énorme... »

Cela, à l'époque, nul ne le savait. C'était « le fait du prince », le désir de François Mitterrand en personne. A l'automne 1990, tout s'était joué sur un simple coup de fil. Un appel téléphonique qui a amené la nation des Droits de l'homme à se trouver engagée dans une guerre sans en être le moins du monde informée... Puis, peut-être, complice d'un génocide, sans même s'en douter...

P. S.-E.

- (1) Ouest France du 17-10-97.
- (2) Communiqué du 18-06-94.
- (3) Le Monde du 16-07-94.

PROCHAIN ARTICLE : l'engrenage

#### UNE COMMANDE DE HUIT MILLIONS DE DOLLARS

Le 6 mai 1994, soit un mois après le début du génocide, la SOFREMAS (Société française d'exportation de matériel et de systèmes d'armement) adresse ce courrier au « colonel Cyprien Kayumba, ambassade du Rwanda à Paris ». A la rubrique « Référence », la SOFREMAS note : « Votre confirmation de commande ». Suit une liste des « meilleures conditions de prix et délai de livraison pour la fourniture des armes suivantes » : 12 000 obus de 90 mm et 20 000 obus de mortier de 60 mm.

Le « montant global de la commande » est de « 8 028 000 dollars ». « Livraison immédiate, est-il précisé à la fin de la missive, par voie aérienne dès réception de l'acompte de 30 % sur notre compte bancaire et de l'EUC/Zaire correspondant. »

**Sofremas**  
 Société Française d'Exportation de Matériel et de Systèmes d'Armement  
 12, rue de Valenciennes, 75011 PARIS

OBJET : OFFRE PROGRAMME  
 RÉFÉRENCE : Votre confirmation de commande n° A1-0125341 du 25.05.94

Nous remercions  
 Comme suite à votre commande ci-dessus référencée nous avons l'honneur de vous transmettre ci-dessous nos meilleures conditions de prix et délai de livraison pour la fourniture des matériels suivants :

Page 1 - 12000 obus de 90mm (1) - 20000 obus de mortier (2)  
 Page 2 - 20000 obus de 90mm (1) - 20000 obus de mortier (2)  
 Page 3 - 12000 obus de 90mm (1) - 20000 obus de mortier (2)  
 Page 4 - 12000 obus de 90mm (1) - 20000 obus de mortier (2)

CONDITIONS DE PRIX  
 Poste 1 - 12000 obus de 90mm (1) - 451 535 \$  
 Poste 2 - 20000 obus de mortier (2) - 429 535 \$  
 Poste 3 - 12000 obus de 90mm (1) - 451 535 \$  
 Poste 4 - 20000 obus de mortier (2) - 429 535 \$

MONTANT GLOBAL DE LA COMMANDE : 8 028 000 \$

LES MEILLEURES CONDITIONS DE PRIX ET DÉLAI DE LIVRAISON SONT ASSURÉES EN CAS DE PAIEMENT A L'AVANCE

TERMINES ET CONDITIONS : F. S. 94

DATE DE VALIDITÉ DE L'OFFRE : 30 jours à compter de la date de réception

RESPONSABLES  
 Les commandes doivent être accompagnées d'un mandat de paiement de 2400000 \$ sur notre compte bancaire n° 0125341 - Zaire - correspondant

**pacha tours**  
 LE GRAND SPÉCIALISTE DE LA TURQUIE

**«Personne ne connaît la Turquie comme Pacha Tours»**

CIRCUIT PACHA PRESTIGE ( 10 nuits ) à partir de **7 990 F**  
 3615 PACHA (2,23 F La minute)

Renseignements dans votre agence de voyages ou au 01. 47. 42. 16. 31